



15ème législature

Question N° : 42746	De Mme Nadia Ramassamy (Les Républicains - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Outre-mer		Ministère attributaire > Économie, finances et relance
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse >Rapprochement d'Air Austral et de Corsair	Analyse > Rapprochement d'Air Austral et de Corsair.
Question publiée au JO le : 23/11/2021 Réponse publiée au JO le : 26/04/2022 page : 2727 Date de changement d'attribution : 11/01/2022		

Texte de la question

Mme Nadia Ramassamy interroge M. le ministre des outre-mer sur les conséquences du rapprochement des compagnies aériennes Air Austral et Corsair. Cet accord commercial pourrait en effet permettre de mutualiser les coûts et les recettes de certaines lignes aériennes commercialisées conjointement par les deux compagnies. Néanmoins, les modalités de l'accord, qui n'ont pas encore été entièrement fixées et dont les conséquences ne peuvent être à ce jour mesurées, inquiètent particulièrement les salariés d'Air Austral. De plus, la nature foncièrement différente des deux compagnies (Air Austral est détenue majoritairement par la région Réunion, tandis que Corsair est une compagnie privée) interroge nécessairement sur l'opportunité d'une telle opération. Enfin, l'État conditionne l'octroi de futures aides à cette restructuration, forçant ainsi la main à la compagnie réunionnaise, qui commence juste à se relever des pertes liées aux restrictions d'aller et venir mises en place pendant plus d'un an. Elle souhaiterait donc savoir si les restructurations impliqueront de quelconques changements pour les 900 salariés d'Air Austral et si l'État est en mesure d'apporter des garanties fermes à ces derniers concernant leurs emplois.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise, l'État est pleinement engagé pour soutenir le secteur du transport aérien, qui reste essentiel et stratégique pour notre économie. L'État a notamment attaché une attention particulière au soutien qui a été apporté aux compagnies ultra-marines, qui sont capitales pour assurer la continuité territoriale avec nos départements et territoires d'Outre-Mer, et qui constituent des acteurs-clés pour le développement de l'économie locale. L'État est depuis le début de la crise en soutien d'Air Austral aux côtés de ses actionnaires - la région de la Réunion et la Caisse des dépôts - qui ont également consenti des efforts importants pour maintenir la pérennité de leur compagnie. Ainsi, l'État a garanti 80 M€ de PGE, accordé une subvention de 10 M€ pour la prise en charge des coûts fixes non couverts, autorisé la constitution d'un passif public significatif de plusieurs dizaines de millions d'euros (non-paiement à date de charges fiscales et sociales) et a prêté directement 30 M€ à Air Austral pour éviter le dépôt de bilan de la compagnie (après autorisation de la Commission européenne). Si le soutien de l'État à Air Austral reste entier, il est néanmoins indispensable de définir des solutions pérennes permettant de renforcer le transport aérien ultra-marin et d'utiliser au mieux les ressources publiques. Bien qu'extraordinaire, la crise a souligné les fragilités structurelles des compagnies aériennes desservant l'Outre-mer que les soutiens conjoncturels de l'État ne permettront pas de résoudre sans un engagement affirmé de l'ensemble des parties prenantes. Toutes les options doivent être sérieusement examinées pour assurer tout à la fois la pérennité des emplois d'Air Austral et l'indépendance d'une offre de qualité pour les clients de la Réunion et de l'hexagone. Un rapprochement avec



Corsair, qui préserverait l'identité et l'implantation locale d'Air Austral, constitue en effet une piste sérieuse car il permettra la réalisation de synergies industrielles significatives entre les deux compagnies. L'État a pleinement conscience de l'importance d'Air Austral pour l'emploi local et sera ainsi vigilant, aux côtés de la région de la Réunion, aux enjeux sociaux de la solution qui sera retenue.